

# LA FORMATION CITOYENNE EN COLLÈGE ET LYCÉE

## I - DE L'INSTRUCTION CIVIQUE À L'ÉDUCATION CITOYENNE

L'éducation du citoyen a toujours été une préoccupation des pédagogues. On pourrait remonter à Aristote, mais contentons-nous de partir de la loi du **28 mars 1882**. Jules Ferry crée alors en France l'enseignement gratuit, obligatoire et laïc avec pour la première fois un programme d'**instruction civique** (à cette époque le mot "instruction" est employé au sens de "éducation"). Il s'agit alors d'une véritable volonté éducative pour former les élèves et ... leurs parents. Les "républicains opportunistes" de l'époque sont encore tous marqués par l'échec de la Seconde République, et souhaitent empêcher le renouvellement d'une pareille mésaventure grâce à l'instruction publique. Jean Mace n'est-il pas allé jusqu'à proposer de conditionner l'accès au suffrage universel par l'exigence d'un minimum d'instruction ? En 1882, donc, l'instruction civique se trouve en tête des programmes scolaires. C'est la matière principale et permanente, mais ce n'est pas une discipline en tant que telle ; elle doit irriguer l'ensemble des enseignements. Cette préoccupation doit être omniprésente et toute leçon doit avoir une composante morale (maximes écrites au tableau, lecture du *Tour de France de deux enfants*, etc ... )

Cette instruction civique est, et restera jusqu'à la deuxième guerre mondiale, une **éducation morale** fondée à la fois sur l'éducation de la **raison** et l'éducation de la **volonté**. Elle repose sur l'idée qu'on peut faire confiance à la raison de l'individu car on croit la nature humaine positive et **capable d'évoluer**. On s'oppose par là à l'enseignement catholique qui pense que l'homme, né dans le péché, ne peut s'en sortir par lui-même mais a besoin d'un tuteur pour l'aider à exister et à se tenir droit. Les républicains vont contre cette idée et veulent réhabiliter la raison au cœur de l'individu. La "**raison éduquée**" forme un citoyen capable de s'autogouverner (c'est notamment la conception d'un **Ferdinand Buisson** très imprégné de protestantisme libéral). L'**éducation à la volonté** est dès lors l'ambition de convaincre l'individu d'aller à un certain type de comportement, de lui faire prendre conscience de son appartenance à une communauté nationale, et de le faire réfléchir aux conséquences de son comportement sur autrui. Le mot **empathie**, cette faculté de s'identifier à quelqu'un, de ressentir ce qu'il ressent, est alors très utilisé dans la bouche des hussards de la république ...

Au lendemain de la 2ème guerre mondiale, cette conception de l'éducation civique disparaît pour des raisons politiques. L'État français de Pétain avait en effet utilisé cet enseignement à outrance pour légitimer un système non démocratique ! d'où une profonde méfiance dorénavant. C'est ainsi qu'apparaît sous la IVe République la différence entre **éducation** et **instruction civique**. Les manuels scolaires de l'époque comportent deux parties : l'instruction civique qui se réduit à l'étude des institutions et la morale que seuls quelques vieux instituteurs ou professeurs, parfois anciens résistants, osent encore garder à leur programme. Sous la Vème République cet enseignement devient souvent caricatural et se meurt ... Les ministres successifs de l'Éducation Nationale, Christian Fouché, Alain Peyrefitte, René Haby, Alain Savary, Jean-Pierre Chevènement, Lionel Jospin, François Bayrou "rétablissent" tous l'éducation civique ... alors qu'officiellement elle n'ait jamais été supprimée !

## II - RESTAURER L'ÉDUCATION CIVIQUE

Les ministres Claude Allègre et Ségolène Royal ouvrent un grand chantier pour redéfinir la formation du citoyen. Cette restauration se fait dans un contexte difficile où se posent trois types de questions :

◇ - Comment se mettre d'accord sur les missions de l'école ? Une école qui cherche sa place entre des parents consuméristes et une tutelle ministérielle qui surfe en fonction des modes. Or cette tentative de réorganisation se place dans un contexte où les charges des enseignants sont alourdies et leur image dénigrée. Les hussards de la République n'étaient pas valorisés par leur salaire mais par une autorité morale qui les plaçait parmi les notables. Aujourd'hui il y a souvent un désaccord entre la société et ses enseignants ce qui rend difficile toute éducation civique.

◇ - Quelles valeurs enseigner ? Autrefois on était d'accord sur les règles et les normes ; on vivait dans un modèle durkheimien qui avait un corpus de valeurs reconnu par tous. Ce modèle a été mis en cause en mai 1968. Aujourd'hui on vit dans une société multiculturelle où les valeurs ne sont pas forcément universalistes.

◇ - Quelles sont les frontières de notre citoyenneté ? Autrefois cet enseignement ne pouvait se concevoir que dans le cadre de l'État-Nation. Aujourd'hui on distingue plusieurs échelles de citoyennetés : échelles locale, nationale, européenne, voire mondiale.

Malgré ces difficultés on essaie de restaurer l'éducation civique en privilégiant une approche nouvelle génératrice de **méthodes pédagogiques innovantes** qui préconisent :  
1 - Une redéfinition des objectifs car former à la citoyenneté cela veut dire former un citoyen qui soit capable d'intervenir dans la vie de la cité ce qui requiert l'acquisition de savoirs et de pratiques.

Intervenir suppose :

° avoir une opinion raisonnée (donc des connaissances certes, mais l'appropriation de ces connaissances).

° être apte à l'exprimer

° accepter le débat avec des opinions différentes

Bref, c'est s'approprier l'ensemble des règles qui rendent possible la vie en société ; c'est en fait "l'éducation politique" au sens que donnaient à ce terme les Grecs de l'Antiquité (en France le mot "politique" employé dans ce contexte fait encore peur alors que chez nos voisins allemands l'initiation politique figure aux programmes scolaires de presque tous les Länder) ;

2 - Une approche pluridisciplinaire (les nouveaux programmes préfèrent le mot codisciplinarité) car ainsi conçue la formation citoyenne devient l'affaire de toute l'équipe pédagogique et non plus uniquement du seul professeur d'histoire-géographie ;

3 - Une démarche très concrète en entrant dans le sujet par l'étude des valeurs républicaines et non plus par celle des institutions. On peut ainsi partir de l'étude d'un fait divers en fonction de l'actualité du moment (élections, vote d'une loi, dénonciation d'un scandale ... ) ; étudier ensuite les valeurs mises en cause par ce fait divers, et finir par montrer les institutions créées pour garantir ces valeurs. Les nouvelles épreuves du Brevet des Collèges sont à cet égard exemplaires. L'épreuve d'éducation civique, devenue obligatoire depuis la session 2000, consiste à faire rédiger par l'élève un paragraphe argumenté sur une problématique introduite par un fait divers et un texte de référence.

Au lycée l'introduction du **débat** constitue la grande nouveauté. Il ne s'agit évidemment pas d'introduire une discussion style "café du commerce" ; organiser un débat citoyen consiste en une succession d'opérations qui demande une forte implication de l'ensemble des professeurs responsables de cet enseignement :

∞ choisir un sujet avec les élèves

∞ réunir une documentation sur ce sujet : rechercher, trier, classer les documents d'origines diverses, faire appel à des intervenants extérieurs, utiliser Internet ...

∞ rédiger un argumentaire, diviser éventuellement la classe en deux groupes (pour ou contre), faire une synthèse, faire appel à une étude critique des documents, trouver des arguments pour convaincre ... ;

∞ organiser un débat argumenté lui-même c'est-à-dire choisir un président et des rapporteurs, prendre la parole, respecter l'avis d'autrui, prendre position, éventuellement voter ...;

∞ restituer le débat sous des formes variées, compte-rendu, publication dans un journal lycéen, exposition, vidéo ...

Dans cette démarche, avec un temps de préparation et un temps de restitution, on ne peut guère envisager plus de deux ou trois débats par année scolaire.

### **III - DES PROGRAMMES COHÉRENTS DE LA 6ème À LA TERMINALE.**

**En classe de 6ème** le programme s'articule autour de trois thèmes : **le sens de l'école, les droits et les devoirs de la personne, et la responsabilité**. Il s'agit de faire comprendre au jeune collégien que son établissement scolaire est un lieu pour apprendre, mais aussi une communauté éducative, avec son règlement intérieur. Et partant de là, de présenter les diverses dimensions de l'**identité personnelle** (culturelle, familiale, juridique), de construire et comprendre les notions de personne titulaire de droits et de devoirs, une personne qui a donc des responsabilités (notamment vis-à-vis de l'environnement et du patrimoine). On est loin de l'ancien programme de 6ème qui proposait l'étude des institutions de la commune !

Trois concepts figurent à l'étude du programme de 5ème : l'**égalité**, la **solidarité**, et la **sécurité**. L'égalité est envisagée sous la forme de l'égalité devant la loi, le refus des discriminations et la dignité de la personne. Pour sensibiliser les collégiens à la solidarité on passe de "l'esprit de solidarité" à "la solidarité instituée". La sécurité est étudiée dans le cadre du collège et de son environnement ; mais on parlera également de la sécurité face aux risques majeurs.

**En 4ème**, la **liberté**, le **droit** et la **justice** forment l'ossature du programme. Ces notions qui s'enracinent dans le programme d'Histoire doivent prendre une dimension européenne à ce niveau.

Le programme de 3ème pourrait s'intituler : le citoyen, la république et la démocratie. Ici on laissera une place plus importante pour les institutions mais au cœur du programme se trouvent les grands débats de notre démocratie : l'opinion publique et les médias, l'État en question (place de l'État dans l'économie et la société), l'expertise scientifique et technique dans la démocratie, la place des femmes ... autant de thèmes qui prépareront au paragraphe argumenté du Brevet des Collèges.

Au lycée, l'éducation civique s'appelle désormais E.C.J.S. (Education Civique, Juridique et Sociale).

**En Seconde** le thème : “**De la vie en société à la citoyenneté**” montre que :

- le citoyen participe activement à la vie en société
- toute société démocratique organise cette participation
- elle le fait en élaborant un certain nombre de règles qui définissent les droits et les devoirs de chacun et garantissent ainsi l'exercice de la liberté pour tous
- l'apprentissage de la citoyenneté suppose que le citoyen connaisse ces règles, sache d'où elles viennent et quelles valeurs elles représentent
- une fois qu'on a cette connaissance on peut être capable d'émettre un avis critique.

C'est à ce prix qu'on devient un citoyen libre, conscient et responsable. Pour y parvenir, le programme est conçu autour de plusieurs notions à acquérir : **civilité, intégration, nationalité, droits de l'homme et du citoyen, droits civils et politiques, droits sociaux et économiques.**

*Quatre thèmes sont proposés comme des “instruments” pour atteindre ces notions :*

- ° *citoyenneté et civilité*
- ° *citoyenneté et intégration*
- ° *citoyenneté et travail*
- ° *citoyenneté et transformation des liens familiaux*

**En Première**, le programme est construit sur le même schéma. Il doit susciter une réflexion qui permette de mieux comprendre comment fonctionne la vie politique des sociétés contemporaines à travers l'étude de sept notions : **pouvoir, représentation, légitimité, État de droit, république, démocratie, défense.**

*Quatre thèmes sont à nouveau suggérés pour acquérir ces notions :*

- ° *exercice de la citoyenneté, représentation et légitimité du pouvoir politique*
- ° *exercice de la citoyenneté, formes de participation politique et d'actions collectives*
- ° *exercice de la citoyenneté, république et particularisme*
- ° *exercice de la citoyenneté et devoirs du citoyen*

Les programmes de **Terminale** sont entrés en vigueur à la rentrée 2001. Ils sont une réflexion sur le citoyen face aux grandes transformations du monde contemporain.

*Quatre thèmes sont à nouveau proposés*

- ° *le citoyen face à l'évolution des sciences et des techniques*
- ° *le citoyen et les exigences renouvelées de la justice et de l'égalité*
- ° *le citoyen et la construction européenne*
- ° *le citoyen et la mondialisation*

Ces quatre thèmes doivent permettre la maîtrise de huit notions : **liberté, égalité, souveraineté, justice, intérêt général, sécurité, responsabilité et éthique.** Ils couronneront ainsi un édifice dont la construction a été commencée en 6ème, mais qui s'enracine également dans des acquis de l'école primaire car là aussi l'éducation civique a connu une mutation récente. L'éducation civique, telle qu'elle vient d'être réorganisée dans les collèges et les lycées, apparaît donc comme un projet ambitieux et courageux mais souvent difficile à mettre en œuvre. La motivation de nombreux enseignants, leur sens des responsabilités et leur volonté de ne pas décevoir les attentes des collégiens et des lycéens, sont autant d'atouts pour la réussite de cette entreprise novatrice.

**Marcel SPISSER**

IA-IPR d'Histoire-Géographie-Education Civique  
Académie de Strasbourg

## **QU'EST-CE QU'UN ÉLÈVE CITOYEN ?**

Le texte ci-dessous résume la réflexion d'un groupe de travail de l'Académie de Strasbourg, composé essentiellement de professeurs d'histoire-géographie réunis sous la direction de Marcel SPISSER.

Cette démarche vise à former un citoyen donc à amener l'élève à s'y exercer. Pour ce faire, les enseignants sont invités à être novateurs.

### ***L'élève-citoyen :***

#### **SAIT**

- ° Connait le rôle et le fonctionnement des institutions
- ° Connaît les lois et leurs champs d'application (droits et devoirs)
- ° Est informé sur les autres cultures et religions.

#### **SAIT FAIRE**

- ° A le sens de l'engagement et va au bout de son action
- ° Travaille en projet avec méthode
- ° Travaille positivement en équipe
- ° Sait animer une réunion (écoute, prise de parole...)
- ° Sait dialoguer avec les adultes (argumentation... )

#### **SAIT ÊTRE**

- ° A le sens des responsabilités
- ° A l'esprit critique
- ° Possède le goût de l'effort personnel
- ° Respecte l'autre
- ° Est courtois, curieux, ouvert
- ° Sait se mobiliser et prendre des initiatives
- ° Est constructif et refuse la polémique

**Nov-Dec 2003 L n°29**

**Ref. : Education  
Citoyenneté**